



**Association Nationale
des Commissions Locales d'Information**

ANCLI

Rapport d'activités 2007

SOMMAIRE

Le rapport d'activité 2007

1) L'organigramme de l'ANCLI

- Le Conseil d'Administration Page 4
- L'Assemblée générale Page 4
- Le Comité Scientifique
 - A) La poursuite des activités du Comité Scientifique Page 4
 - B) La mise en place de groupes de travail Page 4
 - A) La fiche de présentation du Comité Scientifique Page 4
- Les Groupes Permanents
 - A) Le GP MDR Page 4
 - B) La GP EPR Page 5
 - C) Mise en place du GP « Territoires – Post-accident nucléaire Page 5
- Le Comité Consultatif de l'ANCLI Page 6

2) Les différents canaux de communication de l'ANCLI

- Le pôle administratif de l'ANCLI Page 6
- Une assistance-conseil auprès des CLI Page 7
- La veille par le site internet Page 7
- Formation « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la radioactivité et l'énergie nucléaire sans jamais osé le demander » Page 7

3) Le soutien de l'ANCLI aux CLI en 2007

- L'ANCLI rencontre les CLI sur leur territoire Page 7
- La convention CLIF/ANCLI/EDF » Page 7
- Le séminaire de Golfech « Territoires – Post-accident nucléaire » Page 7
- L'échange d'expérience entre le pays du Cotentin et le SEC de St Petersburg Page 7

▪ La participation de l'ANCLI au colloque de l'ANDRA « Comment répondre aux attentes d'information en matière de gestion des déchets »	Page 7
▪ L'étude juridique réalisée par l'ANCLI	Page 8
4) Le partenariat ASN/ANCLI	
▪ Le CoDIR-PA	Page 8
▪ La 19 ^{ème} Conférence des CLI	Page 9
▪ Le GT « propositions des CLI et de l'ANCLI concernant le décret des CLI et spécifiquement sur leurs futurs financements »	Page 9
▪ La participation de l'ANCLI à la campagne nationale sur le dossier des comprimés d'iode.	Page 9
▪ La participation de l'ANCLI au GEP de l'ASN	Page 9
▪ La participation de l'ANCLI au PNGMDR	Page 9
▪ La concertation ASN/ANCLI sur différents dossiers	Page 9
5) Le partenariat du protocole de coopération IRSN/ANCLI	
▪ Le Comité de suivi IRSN/ANCLI	Page 10
▪ Le GT « accès à l'expertise de l'IRSN »	Page 10
▪ La mise en place du GT « impact sanitaire »	Page 11
▪ L'étude prospective IRSN sur la gouvernance des activités nucléaires	Page 12
6) L'Europe et l'international	
▪ Participation de l'ANCLI aux programmes européens	Page 13
A) CIP	Page 13
B) Le forum sur l'énergie nucléaire à Bratislava	Page 13
▪ EUROCLI	Page 14
A) La participation de la CLI du Gard	Page 14
B) Le dépôt des statuts	Page 14

1) L'organigramme de l'ANCLI

▪ **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en 2007.

Les comptes-rendus de ces deux réunions sont téléchargeables sur le site de l'ANCLI.

▪ **L'Assemblée générale**

L'Assemblée Générale s'est réunie le 26 juin 2007.

Le compte-rendu de cette réunion sera, dès son approbation par notre Assemblée générale de ce jour, téléchargeable sur le site de l'ANCLI.

▪ **Le Comité Scientifique**

A) La poursuite des activités du Comité Scientifique

En 2007, le Comité Scientifique poursuit les travaux engagés en 2006 et multiplie ses actions.

B) La mise en place de groupes de travail

Deux groupes de travail spécialisés ont été constitués au sein du Comité Scientifique :

- le groupe « Sûreté »
- le groupe « Surveillance de l'Environnement »

Le groupe de travail « Surveillance de l'Environnement » a été activé et plusieurs axes de travail ont été définis. Ceux-ci seront abordés dès le début de l'année 2008.

C) La fiche de présentation du Comité Scientifique

Le Comité Scientifique de l'ANCLI se doit d'assurer une fonction d'assistance et d'appui scientifique et technique auprès des Commissions Locales d'Information. Il peut intervenir à différents niveaux et selon différentes modalités sur l'ensemble des questions que sont susceptibles de se poser les Commissions Locales d'Information concernant les divers domaines liés aux activités nucléaires. Il a, avec l'appui de l'ANCLI, réalisé un document qui présente l'ensemble des missions et de ses compétences.

En octobre, ce document a fait l'objet d'une large diffusion, notamment auprès de Présidents de CLI.

Une fiche de demande d'intervention-type a accompagné son envoi.

Ces deux documents sont mis en ligne sur le site de l'ANCLI.

Le Comité Scientifique de l'ANCLI s'est réuni trois fois en 2007.

▪ **Les Groupes Permanents de l'ANCLI**

A) Le Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs »

Après sa mise en place en 2006, le GP MDR de l'ANCLI a pu définir, de manière plus pointue, ses missions, notamment suivre les recommandations du Livre Blanc 2 de l'ANCLI, pratiquer une vigilance citoyenne dans la mise en œuvre la loi du 28 juin 2006 sur la gestion des matières et déchets radioactifs, suivre les travaux du PNGMDR...

Il souhaite, en ce sens, faire émerger les questions prioritaires des territoires, développer une expertise indépendante, plurielle, développer une information juste, accessible à tous, créer une position forte, préparer, anticiper des réponses, des contre propositions, peser sur les décisions, suivre l'application de la loi, des décrets, être un interlocuteur vigilant...

Le premier travail a été d'élaborer un questionnaire qui établirait un état des lieux des territoires. A ce stade, le taux de réponses des CLI n'a pas été satisfaisant. Cela est dû au fait que 2007 a été une année de transition pour les CLI

Puis, en fonction du calendrier de la loi et du fait qu'il s'agit d'un problème générique pour les CLI, les membres du groupe ont décidé de se pencher sur la problématique de gestion du tritium.

Le groupe souhaite, pour 2008, organiser un séminaire international sur le thème du tritium.

Trois réunions du Groupe Permanent « Matières et Déchets Radioactifs » se sont tenues en 2007.

Membres du GP MDR

Chantal Rigal, pilote du groupe, membre de la CLI de Saclay.

Gilles Hériard Dubreuil, Membre du Comité Consultatif de l'ANCLI, Michel Eimer, Président de la CLI de Saint-Laurent-des-Eaux, Robert Fernbach, Membre du CLIS de Bure, Laetitia Colon, Secrétaire scientifique au CLIS de Bure, Monique Sené, membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI, Jacques Foos, membre du Comité Scientifique de l'ANCLI, CSPI de la Hague, Anita Villers, Présidente d'Environnement Développement Alternatif (EDA), Jean-Marie Poirier, membre de la CLI de Dampierre, Jean-Pierre Morichaud, membre du CIGEET du Tricastin, Marie-Anne Sabatier, membre de la CLI du Gard, Jean-Claude Autret, membre de l'ACRO, David Boilley, Président de l'ACRO, Antoine Jouan, membre de la CLI du Gard, Alain Caignol, membre de la SEIVA, Gérard Niquet, membre de la SEIVA, Catherine Saut, Chargée de mission à l'ANCLI, Valérie Demet, Chargée de mission à l'ANCLI

B) Le Groupe Permanent EPR

Le GP EPR a dû se repositionner. En effet, eut égard aux difficultés de mise en œuvre de la convention tripartite CLIF/ANCLI/EDF, signée en novembre 2006 à Flamanville, le groupe a décidé de travailler, en amont, sur les aspects « sécurité ». De plus, dans le cadre du GT « Accès à l'expertise » de l'IRSN, le groupe assurera le suivi du chantier EPR de Flamanville.

Trois réunions du Groupe Permanent EPR se sont tenues en 2007

Membres du GP EPR

Monique SENE, Pilote du groupe, Vice-présidente du Conseil d'Administration et du Comité Scientifique de l'ANCLI.

Raymond Sené, Expert Scientifique, Alexis Calafat, Président de la CLI de Golfech, Jacques Foos, membre du Comité Scientifique de l'ANCLI, Stéphane Debruyne, membre de la CLI de Gravelines, David Boilley, membre de l'ACRO, Gérard Gary, Expert Scientifique, Valérie Demet, Chargée de mission à l'ANCLI

C) la mise en place du GP « Territoires – Post-accident nucléaire

Incidé par un contexte juridique nouveau (loi Bachelot de 2003 sur les risques technologiques, loi de 2004 sur la modernisation de la sécurité civile avec notamment l'élaboration obligatoire des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et loi TSN de 2006), et encourager par l'intérêt manifeste des CLI, lors du séminaire « Territoires – Post-accident » qui s'est déroulé à Golfech en mai, L'ANCLI a souhaité mettre en place le GP « Territoires – Post-accident nucléaire » afin de fédérer et de soutenir les réflexions menées par les CLI sur les problématiques post-accidentelles.

L'objectif, à plus long terme, est de mettre en place des groupes de travail territoriaux, animés par des CLI, qui travailleraient sur les problématiques post-accidentelles nucléaires à moyen et long terme dans leur contexte territorial. Le travail de ces groupes territoriaux s'articulerait avec les approches multirisques sur le territoire (Plans Communaux de Sauvegarde, SPPPI, CLIC, ...).

Les objectifs stratégiques du groupe national sont :

- d'apporter un soutien méthodologique sur les aspects radiologiques aux groupes territoriaux
- de favoriser le retour d'expérience inter-CLI
- de recenser les informations disponibles sur les questions post-accidentelles
- de mener des investigations communes sur des sujets identifiés par les groupes territoriaux
- de se positionner sur les questions de moyen et long terme

Deux réunions du Groupe Permanent « Territoires – Post-accident nucléaire » se sont tenues en 2007.

Membres du GP « Territoires – Post-accident nucléaire »

Alexis CALAFAT, pilote du groupe, Membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI, Président de la CLI de Golfech

Jacques Maugein, Président de la CLIN du Blayais, Florion Guillaud, membre de la CLIN du Blayais, Olivier Laffitte, membre de la CSPI de la Hague, Marianne Jaouen, Ingénieure à la CLI de Saclay, Jean-Pierre Rombeaux, membre de la CLI de Gravelines, Anita Villers, Présidente d'Environnement Développement Alternatif (EDA), Jean-Pierre Tabardel, membre de la Cigeet du Tricastin, Gilles Hériard Dubreuil, membre du Comité Consultatif de l'ANCLI, Jean-Claude Autret, membre de l'ACRO, Gérard Martin, membre de la CLI de Saclay, Cyril Fourcaud, Conseiller technique à la CLI de Cadarache, Marie-Paule Hocquet, membre de la CLI de Gravelines, Françoise Hubert, membre du Comité Scientifique de l'ANCLI, Paul Chambon, membre du Comité Scientifique de l'ANCLI, Michel Demet, Conseiller technique à l'ANCLI, Administrateur territorial de la Ville de Dunkerque, Yves Lheureux, Conseiller technique à l'ANCLI, membre de la CLI de Gravelines, Valérie Demet, Chargée de mission à l'ANCLI

▪ **Le Comité Consultatif de l'ANCLI**

Le Comité Consultatif de l'ANCLI s'est réuni une fois en 2007

Membres du Comité Consultatif :

Jean-Claude Delalonde, Président de l'ANCLI, Corinne Lepage, Présidente de l'Association cap 21, avocate, Bettina Laville, Présidente de l'Association « Vraiment durable », avocate, Annie Sugier, Expert Scientifique, personnalité qualifiée, Gilles Hériard Dubreuil, sociologue, personnalité qualifiée, Michel Demet, Conseiller technique à l'ANCLI, Administrateur Territorial à la Ville de Dunkerque, Yves Lheureux, Conseiller technique à l'ANCLI, Valérie Demet, Chargée de mission à l'ANCLI

2) Les différents canaux de communication de l'ANCLI

▪ **Le pôle administratif de l'ANCLI**

Le pôle administratif de l'ANCLI se compose de cinq personnes : Jean-Claude Delalonde, Président, Michel Demet, Conseiller technique auprès du Président, Valérie Demet, chargée de mission à temps plein, Chantal Mouchet et Catherine Saut, Chargées de mission à l'ANCLI à temps partiel Yves Lheureux, Conseiller technique chargé de la communication.

- **Une assistance-conseil auprès des CLI**

Le Président a souhaité, en cette année 2007, se rendre sur le territoire des CLI pour aller à leur rencontre afin de les aider au mieux en ciblant la problématique du site. Pour 2008, l'ANCLI souhaite accentuer cette assistance-conseil, à différents niveaux : administratif, juridique et communication.

- **La veille par le site internet** : www.ancli.fr

Le site a été visité approximativement 600 fois par mois en 2007. On note un temps de présence plus long sur le site (2 à 3mn par connexion contre 1,5 auparavant) et les pages les plus lues sont "l'accueil", "rechercher une CLI", "les NEWS". Des améliorations seront apportées en 2008, avec notamment la création d'une Newsletter.

- **Formation « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la radioactivité et l'énergie nucléaire sans jamais osé le demander »**

Cette formation s'est déroulée, avec succès, les 15 et 16 mars au CNAM à Paris. Dispensée par deux membres de l'ANCLI : le Professeur Jacques FOOS, spécialiste en Physique Nucléaire, membre du Conseil d'Administration et du Comité Scientifique de l'ANCLI et du Professeur Bernard BASSE-CATHALINAT, spécialiste en Biophysique – Radioprotection, membre de la CLIN du Blayais. L'objectif recherché a été d'apporter les notions de bases fondamentales sur la radioactivité (origine, unités, décroissance...), sur les rayonnements et sur les principes de fonctionnement d'un réacteur nucléaire.

3) Le soutien de l'ANCLI aux CLI 2007

- **L'ANCLI rencontre les CLI sur leur territoire**

Cette année 2007, sur la demande de la CLI de Cruas, la CLI de Saclay et de la CLI de St Alban, l'ANCLI est venue présenter sa démarche, sa façon de travailler (groupes de travail, aide pour le site internet...).

- **La convention CLI de Flamanville/ANCLI/EDF »**

Deux réunions de suivi de la convention CLIF/ANCLI/EDF se sont tenues en 2007.

- **Le séminaire de Golfech « Territoires – Post-accident nucléaire »**

Les 23 et 24 mai, la CLI de Golfech a organisé un séminaire intitulé « Territoires – Post-accident nucléaire afin d'établir un état des lieux sur l'avancement de la réflexion sur les problématiques post-accidentelles en France, expliciter les interrogations de territoires français dans l'hypothèse d'une situation post-accidentelle, examiner les conditions et les moyens d'un engagement durable de territoires sur les questions post-accidentelles. Ceci afin d'échanger des expériences, partager des enjeux communs, examiner les relations entre l'Etat et les territoires ainsi que le rôle du niveau régional, négocier les cadres nationaux de gestion avec les pouvoirs publics. L'ANCLI, vivement intéressée par cette problématique, est intervenue sur le thème des enjeux économiques (session aspects radioécologiques et économiques).

- **L'échange d'expérience entre le pays du Cotentin et le SEC de St Petersburg**

Le SEC de St Petersburg est le Centre Régional d'information du public de MINATOM de Russie. Il a été créé au sein du SREC, en 1997, à Saint-Petersbourg, pour informer le public

sur l'énergie nucléaire. L'objectif était d'organiser un échange d'information avec les entreprises utilisatrices de technologies nucléaires dans la région (de Leningrad). Il s'agissait, entre autres, d'échanger à propos des diverses expériences concernant les débats publics français, préalables à l'implantation d'une nouvelle centrale. En effet, poussé par la décision de construire une centrale, à eau légère à Sosnovy Bor, La Russie souhaitait partager les informations sur l'information du public lors du processus d'enquête publique. L'ANCLI, forte de son expérience en matière de débats publics dans le secteur du nucléaire, est intervenue sur le rôle et les missions de l'ANCLI et des CLI, ainsi que sur la loi 2006 sur la Transparence et la Sécurité en matière de nucléaire.

- **La participation de l'ANCLI au colloque de l'ANDRA « Comment répondre au mieux aux attentes d'information du public en matière de gestion des déchets »**

En avril, l'ANDRA a organisé un colloque sur le thème de « comment répondre au mieux aux attentes d'information du public en matière de gestion des déchets ». L'ANCLI est intervenue sur le thème des CLI et de l'information du public.

- **L'étude juridique réalisée par l'ANCLI**

L'ANCLI a souhaité commander une analyse quant à la portée de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (JORF du 14 juin 2006), pour le régime juridique des Commissions locales d'information (CLI) placées auprès des installations nucléaires de base.

Celle-ci nous a permis, en décembre 2007, à l'occasion de la 19^{ème} Conférence des CLI, de proposer aux CLI des statuts et un règlement intérieur type afin de préparer au mieux les restructurations qui les attendent.

Les résultats de cette analyse sont téléchargeables sur le site de l'ANCLI.

4) Le partenariat ASN/ANCLI

- **Le CoDIR-PA**

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont défini une organisation adaptée pour gérer les situations d'urgence radiologique consécutives à un accident sur une installation nucléaire (directive interministérielle du 7 avril 2005 sur l'action des pouvoirs publics en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique). Une doctrine pour assurer la protection des populations dans la phase d'urgence a été définie (circulaire interministérielle du 10 mars 2000 concernant la révision des PPI relatifs aux INB) ; elle est régulièrement testée, y compris sur les aspects de communication, lors d'exercices nationaux faisant intervenir l'exploitant de l'installation, les échelons administratifs déconcentrés (sous l'autorité du Préfet de département) et nationaux, avec leurs appuis techniques.

S'il existe déjà des éléments de réflexion sur la gestion du risque en phase post-accidentelle, ce domaine n'a pas été, pour le moment, exploré avec la même attention. C'est pourquoi un Comité directeur pour la gestion de la phase post accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique (CODIR-PA) a été créé. Le CODIRPA est chargé d'élaborer les éléments de doctrine pour la gestion de la phase post accidentelle d'un accident nucléaire. L'ANCLI participe aux réunions.

En fin d'année, un séminaire a été organisé pour faire un point sur les actions en cours et partager les réflexions et difficultés rencontrées autour de cette thématique. Celui-ci s'est déroulé les 6 et 7 décembre. L'ANCLI a pu s'exprimer et a tenu à rappeler, qu'au vu du contexte juridique nouveau (loi Bachelot de 2003 sur les risques technologiques, loi de 2004 sur la modernisation de la sécurité civile,...), et dans l'hypothèse d'un accident nucléaire, l'Etat s'appuierait, certes, sur des moyens territoriaux mobilisables (à travers les PCS, par

exemple) mais que les territoires impactés resteraient, bien plus longtemps encore, confrontés à des problématiques complexes après la gestion de crise (gestion des territoires contaminés évacués, vigilance sanitaire et environnementale, gestion des mouvements de population sur le moyen et le long terme, redéploiement des activités humaines sur le territoire, indemnisation des populations...). Ils auraient ainsi une responsabilité et un rôle majeur à jouer dans la gestion d'une situation post-accidentelle sur le moyen et long terme, l'Etat jouant alors un rôle de soutien. Face à ce constat, l'ANCLI a proposé que les acteurs territoriaux, et en premier lieu, les collectivités, puissent disposer des moyens de mener une réflexion autonome, sur les problématiques que poseraient aux territoires, la gestion d'une situation post-accidentelle sur le moyen et le long terme.

- **La 19^{ème} Conférence des CLI**

De nombreuses réunions ASN/ANCLI se sont déroulées durant l'année pour préparer la conférence des CLI du 5 décembre 2007.

La matinée inter-CLI fut riche en débat. L'analyse juridique commandée par l'ANCLI à un cabinet d'avocats spécialisés fut présentée aux membres de CLI. Elle concernait le projet de décret de la loi TSN, concernant les CLI et proposait un modèle de statut et de règlement intérieur-type pour les CLI.

Dans l'après midi, le thème de la conférence a répondu à l'unanimité aux préoccupations des participants. Les tables rondes se sont fait l'écho des problématiques de terrain et ont été agrémentées de nombreux témoignages concrets. La grande majorité des participants ont estimé avoir obtenu des réponses concrètes aux questions qu'ils se posaient sur la gestion des déchets radioactifs et sur le nouveau rôle dévolu aux CLI dans les procédures INB

- **Le GT « propositions des CLI et de l'ANCLI concernant le décret des CLI et spécifiquement sur leurs futurs financements »**

En cours d'année, un groupe de travail ASN/ANCLI s'est réuni afin de faire le point sur les préoccupations des CLI concernant leur statut, leur financement. Suite à ces travaux et soutenu par l'ASN, l'ANCLI a lancé une analyse juridique sur le projet de décret concernant les CLI. Cette analyse fut présentée lors de la 19^{ème} conférence des CLI, le 5 décembre 2007.

- **La participation de l'ANCLI à la campagne nationale sur le dossier des comprimés d'iode.**

L'ANCLI a participé aux groupes de travail constitué pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection des populations en cas de rejets d'iode radioactifs. L'objectif était de présenter au Ministre de la santé et des solidarités une nouvelle doctrine « iode », qui intégrerait aussi les résultats des travaux d'harmonisation conduits parallèlement avec les pays frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

- **La participation de l'ANCLI au Groupe Permanent d'Expert de l'ASN**

Suite à la demande de l'ANCLI auprès de l'Autorité de Sûreté à participer aux GEP, une réponse positive de M. LACOSTE nous est parvenue en fin d'année 2007.

- **La participation de l'ANCLI au PNGMDR**

Tout au long de l'année, l'ANCLI a participé aux réunions sur le PNGMDR.

- **La concertation ASN/ANCLI sur différents dossiers**

Tout au long de l'année, l'avis de l'ANCLI a été requis par l'ASN sur différents dossiers d'actualité, tels que les conditions d'application de l'arrêté des Ministres de l'industrie et de

l'environnement du 26 novembre 1999 définissant les prescriptions techniques générales relatives aux limites et aux modalités des prélèvements et des rejets soumis à autorisation effectués par les installations nucléaires de base, tels que l'application des dispositions de la loi 2006-686 du 13 juin 2006 dans le domaine de la transparence, tels que le rapport EPR...

5) Le partenariat du protocole de coopération IRSN/ANCLI

▪ **Le Comité de suivi IRSN/ANCLI**

Le Comité de suivi IRSN/ANCLI permet de faire le point, au cours du temps sur les actions engagées par les uns et les autres et de se rejoindre sur des actions communes.

Les membres du Comité de suivi IRSN/ANCLI

ANCLI : Jean-Claude Delalonde, Président de l'ANCLI, Monique Sené, Vice-présidente du Conseil d'Administration et du Comité Scientifique de l'ANCLI, Suzanne Gazal, Présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI, Michel Eimer, membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI, Michel Demet, Conseiller technique à l'ANCLI, Jean-Paul Lacôte, membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI, CLS de Fessenheim, Chantal Mouchet, Chargée de mission à l'ANCLI, Valérie Demet, Chargée de mission à l'ANCLI

IRSN : Jacques Repussard, Directeur Général de l'IRSN, Michel Bouvet, Directeur de la Stratégie, du Développement et des Relations Extérieures, François Besnus, Chef du Service de Sûreté des irradiateurs, des accélérateurs et de la gestion des déchets radioactifs, André Oudiz, Adjoint au chef de la Division Ouverture à la Société, François Rollinger, Responsable de la division ouverture à la société, Frédéric Bourgoignon, Chargé de mission ouverture à la société, Audrey Lebeau, Chargée de mission ouverture à la société ; chargée du secrétariat technique du comité de suivi du protocole, Michael Petitfrère, Chargé de mission ouverture à la société

Le comité de suivi IRSN/ANCLI s'est réuni trois fois en 2007

▪ **Le GT « accès à l'expertise de l'IRSN »**

L'accès aux documents relatifs à l'évaluation des risques en général, documents de l'exploitant comme ceux de l'expertise, a été au cœur des demandes de la société lors des débats de la CPDP relative à EPR. Les directeurs de la DGSNR et de l'IRSN ont annoncé conjointement lors du débat de Caen leur intention de travailler à rendre publics les avis de l'Institut pour l'autorité.

C'est ainsi que le rapport de l'IRSN sur le dossier ANDRA relatif à Bure a été rendu disponible sur les deux sites internet.

La convention signée le 6 novembre entre la CLI de Flamanville, l'ANCLI et EDF est aussi une des retombées très positive du débat public ; elle prévoit explicitement la possibilité pour la CLI et l'ANCLI de saisir l'IRSN par simple courrier au Directeur Général.

La volonté de transparence partagée par l'ensemble des acteurs doit cependant être mise en œuvre avec précaution car son but n'est pas de fragiliser la décision publique en opposant l'avis d'expert de l'IRSN et la décision de l'autorité mais de rendre lisible tous les stades du processus de décision et rendre en conséquences celles-ci plus efficaces et plus compréhensibles par la société.

Il est donc nécessaire de passer par une phase d'expérimentation de nouvelles pratiques au service de cet objectif.

C'est dans cet esprit, que l'ANCLI et l'IRSN ont décidé de mettre en place un groupe de travail qui a pour mission d'examiner ensemble les modalités générales d'accès aux travaux de l'Institut (expertise et recherche) à travers l'expérimentation de celles-ci sur des cas concrets.

Pour commencer, il a donc été décidé d'engager une discussion technique entre l'IRSN et les « groupes permanents » de l'ANCLI sur les deux thèmes suivants :

- le dossier déchets en s'appuyant notamment sur le rapport d'expertise relatif aux déchets de haute activité déjà rendu public,
- le dossier EPR dans le cadre de la convention ANCLI/CLI Flamanville/EDF.

Les membres du GT « Accès à l'expertise »

ANCLI : Chantal Rigal, membre de la CLI de Saclay, Suzanne Gazal, Présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI, Monique Sené, Vice-présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI, Christian Chenal, membre du Comité Scientifique de l'ANCLI, Valérie Demet, Chargée de mission à l'ANCLI

IRSN : François Rollinger, Responsable de la division ouverture à la société, François Besnus, Chef du Service de Sûreté, des irradiateurs, des accélérateurs et de la gestion des déchets radioactifs, Jean-Michel Evrard, Direction de la sûreté des réacteurs, Responsable du projet EPR, Sylvie Supervil, Adjointe au Directeur de la stratégie, du développement et des relations extérieures, Ludivine Gilli, Chargée de mission ouverture à la société

Le groupe de travail « Accès à l'expertise » s'est réuni deux fois en 2007.

Les comptes-rendus de ces deux réunions sont téléchargeables sur le site de l'ANCLI.

▪ La mise en place du GT « impact sanitaire »

Suite à la sollicitation de l'IRSN par l'ANCLI, la CLI de Gravelines et la CIGEET sur la question de l'impact sanitaire des installations nucléaires, une réunion de travail, à laquelle l'InVS a été associé, a eu lieu le 12 avril 2007.

La question identifiée comme prioritaire à l'issue de cette réunion est celle de l'évaluation de l'état sanitaire d'une population riveraine d'une installation nucléaire. Il a donc été convenu d'examiner ensemble les méthodologies de réponses génériques à de telles questions locales.

Lors du Conseil d'Administration de l'ANCLI du 7 novembre dernier, la constitution d'un tel groupe de travail a été votée à l'unanimité.

Le groupe de travail est composé de membres de la CLI de Gravelines et de la CIGEET, de représentants du Comité Scientifique de l'ANCLI, de l'IRSN et de l'InVS. L'implication d'une Cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) est également souhaitée.

Sa mission se déroulerait sur l'année 2008.

Son objectif serait l'élaboration commune d'un guide méthodologique (« feuille de route ») sur les apports et les limites des outils d'analyse sanitaire en fonction de situations concrètes :

- Identification de la question posée et de son cadre : territoriale ou nationale ; radiologique ou multirisques...
- Recensement des données disponibles : sanitaires, démographiques, sources d'exposition potentielle...

Ce travail pourrait se tenir informé du cas concret développé par la CIGEET autour des installations du Tricastin et en tirer quelques enseignements génériques.

Les membres du GT « impact sanitaire »

ANCLI : Michel Demet, Conseiller technique auprès du Président de l'ANCLI, Jean-Claude Bouchery, membre de la CLI de Gravelines, Monique Sené, Vice-présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI, Christian Chenal, Membre du Comité Scientifique de l'ANCLI, Suzanne Gazal, Présidente du Comité Scientifique de l'ANCLI, Vincent Leuregans, membre de la CLI de Gravelines, Jean-Pierre Morichaud, membre du Cigeet du Tricastin, Valérie Demet, chargée de mission à l'ANCLI.

IRSN : François Rollinger, Responsable de la division ouverture à la société, Dominique Laurier, Responsable du laboratoire d'épidémiologie des rayonnements ionisants, Michael Petitfrère, Chargé de mission ouverture à la société.

InVS : Olivier Catelinois, Chargé de projet rayonnements ionisants

La première réunion se tiendra début 2008.

▪ **L'étude prospective IRSN sur la gouvernance des activités nucléaires**

Les CLI et l'ANCLI investiguent depuis plusieurs années le champ de la gouvernance des activités nucléaires. Ceci s'était en particulier traduit par la rédaction des deux livres blancs (« *Livre blanc sur la gouvernance locale des activités nucléaires* » ; « *Livre blanc II : matières et déchets radioactifs – territoires* »), ce qui avait permis de faire porter la voix des CLI auprès du Gouvernement et du Parlement dans la préparation des lois sur la Transparence et sur la gestion des déchets. Ceci a également conduit les CLI et l'ANCLI à interagir avec d'autres acteurs de la gouvernance des activités nucléaires et en particulier l'IRSN dans le cadre de leur protocole de coopération (2003).

En 2006, l'IRSN avait conduit une réflexion sur les modalités de réalisation de sa mission de service public dans un contexte social et technique en évolution. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'Institut avait produit une étude historique sur les évolutions de la gouvernance des activités nucléaires, étude qui s'était appuyée sur un retour d'expérience en interne.

L'IRSN a souhaité, en 2007, construire et partager un diagnostic sur l'évolution actuelle de la gouvernance des activités nucléaires en associant dans cette démarche des représentants de la société civile. Dans cette perspective, l'IRSN a proposé à l'ANCLI et aux CLI de mener une réflexion autonome, qui puisse en retour être mise en commun avec l'Institut.

Le constat est que les CLI ont développé chacune des expériences propres dans le domaine de la gouvernance, qu'il s'agisse de surveillance de l'environnement, de questions sur la sûreté des centrales, de l'impact sanitaire ou encore de la discussion sur l'ensemble réglementaire qui encadre leurs activités.

Afin d'alimenter les réflexions les CLI du Blayais, du Gard et de Gravelines ont tenu trois réunions à Bordeaux, Nîmes et Dunkerque en novembre et décembre. Ces sessions ont rassemblé des membres de CLI d'une même région, et ont permis de confronter les diverses expériences au travers de la présentation et de la discussion d'une variété d'études de cas :

- Incendie en salle des machines, destruction des transformateurs au pyralène et remplacement des matériels (CLIN Blayais)
- Surveillance de la radioactivité dans l'environnement dans le Bassin de la Loire (CLI de la vallée de la Loire)
- Des lichens pour connaître le passé - Etude SEIVA
- Impact sanitaire des INB – Mise en place d'un registre des tumeurs (CLI du Gard)
- L'enquête publique MOX (CLI Gravelines)
- L'accord EDF/CLI de Flamanville/ANCLI sur l'accès aux informations techniques relatives à l'EPR

Ces cas ont mis en relief les actions développées par les CLI en matière de surveillance de l'environnement, de suivi sanitaire, d'implication dans les enquêtes publiques, de suivi de la sûreté. Les discussions ont fait émerger un diagnostic riche sur la situation actuelle des CLI, à la fois en ce qui concerne l'exercice de leur mission, leurs relations avec les autres acteurs de la gouvernance (exploitants, autorités, experts), leur fonctionnement interne.

La loi de 2006 reconnaît aux CLI un statut et leur octroie des moyens – qui restent à déterminer- Elle confirme le droit à l'information et renforce la mission de suivi des CLI, en leur donnant notamment une place dans l'enquête publique associée aux procédures institutionnelles d'autorisation. En face de ces droits, ce sont donc aussi des devoirs et des responsabilités qui se constituent. Dans ce cadre, des questions nouvelles ont également fait l'objet d'un premier partage :

- Quel retour les CLI font-elles de leurs actions ?
- Quelle visibilité pour les CLI ?
- Quelles questions pose le nouveau contexte législatif et réglementaire au vu de leur expérience ?
- Quelles conséquences peut avoir la libéralisation du marché de l'énergie pour le suivi des activités nucléaires ?
- quelles évolutions se dessinent en matière de gouvernance et quel rôle les CLI entendent-elles y jouer ?

La suite de cette étude est prévue pour 2008 avec la mise en place de deux réunions nationales pour restituer les discussions, approfondir le diagnostic et faire des propositions en vue d'un échange, à terme, avec les autres acteurs de la gouvernance des activités nucléaires (IRSN, Autorités, exploitants...).

Trois réunions régionales se sont tenues en 2007.

6) L'Europe et l'international

▪ **Participation de l'ANCLI aux programmes européens**

A) CIP

En 2007, le Programme européen COWAM in Practice (CIP) qui fait suite au programme COWAM 2 sur la gestion des déchets radioactifs, a été lancé. Le Groupe français est animé par Chantal RIGAL et concentre sa réflexion sur 3 thèmes :

- les déchets radifères
- la réversibilité
- le partage de l'expertise.

Deux réunions du groupe France se sont tenues en 2007.

A) Le forum sur l'énergie nucléaire à Bratislava

En septembre, le Président a été reçu par M. RISTORI, Directeur Général de la section Transport et Energie de la Commission Européenne (DG-TREN), afin de discuter sur d'éventuelles perspectives européennes. Lors de cet entretien, la Commission Européenne a confirmé le développement du parc nucléaire, en Europe, eut égard au contexte où, la demande énergétique est très forte. L'objectif de la CE est de bâtir une économie faiblement carbonée et de redonner de la crédibilité au nucléaire. Ceci passe par l'information du public et par la mise en place de structures de concertation. L'expérience de l'ANCLI, est apparue, à ce titre, plus qu'intéressant pour la CE. La Commission Européenne souhaitant, en effet, s'appuyer sur une méthodologie et encourager les bonnes pratiques.

Le processus s'est enclenché lors de la première réunion organisée à Bratislava les 26 et 27 novembre à l'occasion d'un forum européen sur le nucléaire où l'ANCLI a été invité. M. DELALONDE s'est donc rendu à Bratislava pour évoquer la démarche qui s'est construite en France et son évolution suite à la loi TSN de la loi 2006. Son intervention s'est articulée sur 4 axes :

- la légitimité obtenue par le biais de la loi TSN de 2006 et la mise en place de financements spécifiques
- l'originalité de la démarche : les 4 collègues représentant la diversité des acteurs locaux
- la valeur ajoutée obtenue : le retour d'expérience des CLI depuis plus de 25 ans
- encourager d'autres forums européens à rejoindre EUROCLI

Les suites de ce forum laissent entendre que des groupes de travail vont se constituer et où l'ANCLI pourra s'exprimer.

▪ **EUROCLI**

A) La participation de la CLI du Gard

A la suite de rencontres avec des représentants de CLI d'autres pays européens en 2005 et 2006, et en particulier d'échanges entre l'ANCLI et ses correspondants anglais et espagnols un projet d'association européenne des CLI, l'« initiative EUROCLI » a émergé. Les objectifs de ce projet d'association sont de :

- promouvoir la démocratie participative dans la gouvernance des activités nucléaires, notamment à travers une meilleure application des principes recommandés dès 1998 par le Comité européen de régions dans sa « résolution sur la sécurité nucléaire et sur la démocratie locale et régionale ». Ces principes sont depuis étayés par la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du citoyen dans la prise de décision et le recours à la justice en matière d'environnement, les directives européennes correspondantes
- faire entendre la voix des commissions locales vers l'Europe sur leurs interrogations, leurs préoccupations, leurs commentaires et leurs contributions. Elles entendent être impliquées dans les réflexions sur le nucléaire à un niveau national et à un niveau européen, sans pour autant être limitées par les termes du débat tels qu'ils ont pu être définis par les décideurs au niveau national et européen
- démontrer la capacité des CLI à renforcer la qualité des processus de décision, par leurs actions de suivi et de vigilance
- propager les « bonnes pratiques » développées ces 20 dernières années et faciliter les échanges d'expériences dans la Communauté Européenne « élargie »

En vue de la constitution de cette association, la CLI du Gard en association avec l'ANCLI a souhaité réaliser une étude prospective sur l'opportunité pour les CLI françaises et l'ANCLI de s'engager dans un réseau européen, et compte tenu de leur expérience de jouer un rôle moteur dans la constitution de l'association. Pour ce faire, l'ANCLI avait rencontré des partenaires existants et potentiels en 2005-2006 pour constituer un noyau dur pour la mise en place pratique de l'association. Il a s'agit, en 2007, d'étudier les possibilités de financement au niveau européen pour accompagner financièrement les activités de l'association, de préparer et déposer les statuts d'une association européenne de droit français (loi 1901) et de proposer un programme d'action pour l'association pour les années 2007-2008.

B) Le dépôt des statuts

Les statuts d'EUROCLI ont été déposés en novembre 2007.